

Charte des MNA

faisant suite aux demandes des mineur-e-s non accompagné-e-s (MNA) en Suisse

Elaboré par les MNA du projet Speak out! 2014 du CSAJ



Sommaire

| Introduction | 3 |
|-----------------------------------|----|
| La situation au lieu de résidence | 4 |
| Tutelle et encadrement | 6 |
| Formation | 8 |
| 18 ans, et après ? | 11 |
| Conclusion | 13 |

Sommaire Seite 2

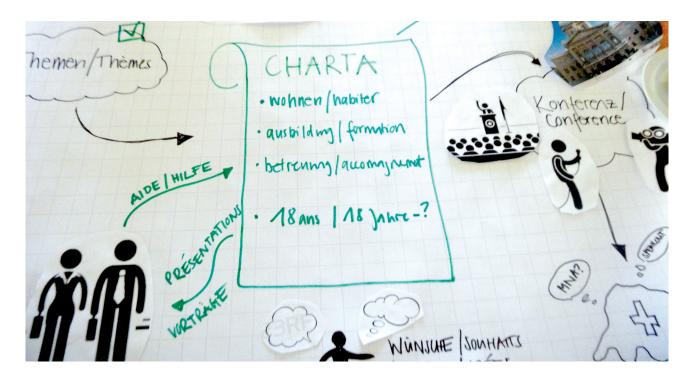
Introduction

Nous sommes un groupe de plus de 30 requérant-e-s d'asile mineur-e-s non accompagné-e-s (MNA) en provenance de différents cantons suisses. Dans le cadre du projet Speak out! du Conseil Suisse des Activités de Jeunesse (SAJV), nous avons choisit et élaboré quatre thèmes sur lesquels nous souhaitons nous exprimer. Nous espérons ainsi faire entendre nos demandes et proposer des changements.

Nous avons élaboré nous-même cette charte. L'équipe Speak out! nous a fourni un appui linguistique et, lorsque nécessaire, nous avons aussi reçu les conseils légaux de spécialistes de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés et du Service Social International. Cette charte est le résultat d'un week-end Speak out! en avril et d'un camp en octobre 2014.

Nous allons commencer par présenter nos préoccupations concernant le logement, puis nous aborderons la question de la tutelle, de la formation et, enfin, des nombreux changements qui nous attendent à notre 18e anniversaire.

Nous espérons que nous soient écoutés! Octobre 2014



Introduction Seite 3

La situation au lieu de résidence

Après la décision des Centres d'enregistrement et de procédure, nous sommes répartis dans les différents cantons sans avoir la possibilité de nous exprimer à ce sujet (par exemple, notre connaissance de la langue n'est pas prise en considération). Chaque canton dispose d'une certaine marge de manœuvre concernant le logement, le montant de l'aide sociale et les soins médicaux à fournir aux requérant-e-s d'asile. Nous vivons donc tous dans des conditions très différentes. Beaucoup de nous vivent dans des centres pour requérants d'asile, d'autres dans des containers ou dans des logements payés par l'aide sociale. Certains vivent dans des centres spécifiquement conçus pour les MNA tandis que d'autres partagent une maison ou même une chambre avec des adultes. Certains reçoivent nettement plus d'argent que d'autres. Parfois, les conditions de logement et les conditions financières sont très difficiles:

«Certains MNA de notre groupe vivent parfois à dix dans une chambre, et sur ces dix, neuf sont des adultes. Sur tout le centre, il n'y a que trois jeunes, tous les autres sont des adultes. Cela cause des problèmes, par exemple ils n'ont pas de tranquillité pour faire leurs devoirs. Les adultes boivent souvent de l'alcool et ils se bagarrent. L'ambiance entre les colocataires est donc mauvaise.» (Haben, 16 ans)

«Après mes 17 ans, j'ai été transféré du centre pour MNA à un container avec des requérants d'asile majeurs. J'ai rencontré des problèmes psychique, c'était très dur pour moi. Maintenant, il m'arrive de pouvoir aller chez des amis.» (Hassan, 18 ans)

«Certains de nous reçoivent 60 francs par semaine. Cet argent doit suffire pour manger, prendre le bus et couvrir tout autre besoin. C'est trop serré! Ils peuvent à peine s'acheter à manger.» (Husen, 17 ans)

Au vu de la situation, nous souhaiterions que les points suivants soient améliorés ou modifiés:

Logement

- Les MNA devraient pouvoir vivre avec d'autres jeunes, afin d'éviter des complications avec les adultes et d'avoir plus de tranquillité.
- A la place, les MNA pourraient aussi volontiers vivre dans une
- famille suisse. Cela nous aiderait à apprendre plus rapidement la langue et à mieux connaître et comprendre la culture.
- Il ne devrait pas y avoir trop de personnes dans la même chambre.
- Nous souhaiterions de meilleures conditions de vie pour tous les types de logement pour requérant- e-s d'asile, surtout pour les containers:
 - · plus de place
 - assez d'eau chaude (surtout en hiver)
 - · une meilleure isolation, surtout dans les containers
- Nous serions généralement content-e-s si les conditions de logement étaient les mêmes dans tous les cantons.

Situation médicale

 Nous souhaiterions une meilleure couverture médicale dans tous les cantons. Il ne faudrait pas juste donner des pastilles, mais aussi permettre une visite médicale si nécessaire.

Situation matérielle

- L'argent ne devrait pas être aussi serré afin que nous puissions nous acheter les articles de première nécessité. S'il n'est pas possible de nous donner plus d'argent, il faudrait nous donner la possibilité d'en gagner.
- Nous n'avons pas tous des vêtements pour l'hiver et nous ne recevons pas tous assez d'argent pournous en acheter.
 Il serait donc bien que les MNA qui ne peuvent pas s'acheter des habits puissent avoir accès à des vêtements de deuxième main.

Tutelle et encadrement

Après l'arrivée en Suisse d'un-e MNA, on nomme parfois un curateur pour l'accompagner et parfois uniquement une personne de confiance. La personne de confiance est nommé au début de la procédure d'asile, le curateur après l'attribution du/de la MNA à un canton. Toutefois, cela prend souvent du temps avant que les MNA se voient désigner un curateur dans les cantons. Il arrive même souvent qu'on ne nous attribue pas de curateur, mais que nous soyons suivis uniquement par la personne de confiance désignée lors de notre arrivée en Suisse. Le curateur est le représentant légal des MNA et il a l'obligation de nous assister dans les différents aspects de notre quotidien et de garantir notre sécurité et notre bien-être personnel et matériel. La personne de confiance, de son côté, ne suit que la procédure d'asile et d'autres affaires juridiques.

Il est très difficile de vivre sans famille. Un curateur peut beaucoup nous aider à nous sentir mieux. Nous avons besoin de cet accompagnement pour bien planifier notre futur!

Au vu de la situation, nous souhaiterions que les points suivants soient améliorés ou modifiés:

Mesures administratives

- Chaque canton doit être obligé à nous attribuer un curateur.
- L'attribution d'un curateur doit être effectuée au moment de notre arrivée, en même temps que l'enregistrement.
- Les curateurs doivent se voir attribuer un nombre limité de MNA afin d'avoir plus de temps à disposition pour chacun d'eux.
- Le curateur devrait être tenu d'assister aux deux entretiens avec l'ODM.
- Le curateur devrait avoir accès au dossier du MNA à n'importe quel moment de la procédure d'asile.
- Ce serait bien s'il y avait un système de traduction à notre disposition en cas de besoin

- La circulation d'informations entre nous et le curateur devrait être assurée par des documents dans plusieurs langues concernant nos droits, nos obligations et nos alternatives.
- Il faudrait mettre en place un système d'encadrement qui se prolonge après nos 18 ans.

Mesures sociales

- Chaque MNA devrait avoir une famille d'accueil qu'il peut visiter régulièrement pour faciliter son intégration dans la société et favoriser son bien-être émotionnel.
- Un soutien pour accéder à des activités sportives ou culturelles nous serait très utile.
- Une marraine ou un parrain devrait nous être attribué-e pour faciliter notre intégration.
- Nous souhaiterions avoir des contacts avec des médiateurs/trices culturel-le-s qui puissent nous aider à construire des ponts entre notre culture et celle du pays d'accueil.

Formation

Pour les jeunes qui disposent d'un permis N ou F, il est très difficile de suivre une formation en Suisse. Les conditions de formation varient fortement d'un canton à l'autre. Nous souhaitons toutefois tous suivre une formation afin de pouvoir nous construire un avenir. Nous souhaitons utiliser le temps que nous avons à disposition! Les métiers que nous visons sont facteur-trice, secouriste, routier-ère, mécanicien-ne, vendeur-euse, ouvrier-ère du bâtiment, agent securitas, mécanicien-ne auto, infirmier-ère, assistant-e en soins et santé, joueur-euse de football, assistant-e en pharmacie et encore bien d'autres. Malheureusement, ce n'est pas facile pour nous d'atteindre ces objectifs. Il y a plusieurs problèmes, voici quelques exemples rencontrés par les MNA de notre groupe:

«Je suis en Suisse depuis un an et je trouve tout très bien. Mon seul problème est le permis. Je souhaiterais effectuer un apprentissage, mais ce n'est pas possible avec le permis N.» (Khalid, 17 ans)

«Lorsque j'ai voulu chercher une place d'apprentissage, une des exigences était que je parle le suisse- allemand. Je n'ai donc pas obtenu la place, bien que je comprenne le suisse-allemand et que je parle couramment l'allemand standard.» (Hassan, 18 ans)

«Depuis que je suis en Suisse, je fréquente toujours le même cours d'allemand. C'est très ennuyant. J'aimerais tellement aller à l'école publique afin d'apprendre davantage.» (Cabdi, 16 ans)

Formation Seite 8

Au vu de la situation, nous souhaiterions que les points suivants soient améliorés ou modifiés:

Différences cantonales

 Tous les cantons devraient offrir les mêmes possibilités de formation.

Scolarité obligatoire

- Nous souhaitons intégrer aussi tôt que possible l'école publique. Cela nous permettrait d'étudier différentes matières, de connaître des gens et de mieux apprendre la langue locale. C'est mieux que de fréquenter toujours le même cours de langue.
- Nous aimerions bien pouvoir apprendre l'anglais comme les jeunes Suisses, même si nous n'allons pas à l'école publique. Cela nous permettrait de trouver un apprentissage.

Après la scolarité obligatoire

- Après la scolarité obligatoire, il devrait aussi y avoir des possibilités de formation (collège, classe d'intégration, etc.), et cela quel que soit notre statut et notre permis de séjour.
- Il ne devrait pas y avoir des temps d'attente aussi longs entre les étapes de la formation.

Apprentissage

- La langue ne devrait pas être le critère principal pour un emploi lorsque les autres conditions sont remplies. Parler le dialecte local ne devrait pas être un critère pour une place d'apprentissage.
- Nous avons besoin d'aide pour la recherche de places d'apprentissage.
- L'accès à un apprentissage pour les personnes ayant un permis N ou F devrait être facilité. Il devrait y avoir plus de places d'apprentissage afin que nous en trouvions aussi.
- Nous proposons un «permis de formation» que nous

Formation Seite 9

- pourrions utiliser à la place du permis de séjour lorsque nous postulons pour un apprentissage ou une autre formation.
- En Suisse, on dit souvent «le temps est de l'argent» qu'en est-il de notre temps? Nous aimerions une décision plus rapide dans la procédure d'asile afin de pouvoir chercher et trouver plus rapidement une place d'apprentissage. Nous souhaitons que le nouvel article de 2014 permette vraiment de traiter plus rapidement les demandes d'asile, et cela pas seulement maintenant, mais aussi plus tard.

Formation Seite 10

18 ans, et après?

Pour nous, les requérant-e-s d'asile mineur-e-s non accompagné-e-s en Suisse, le 18e anniversaire est synonyme de peur et d'insécurité. D'un jour à l'autre, nous sommes catapulté-e-s d'un univers offrant une certaine protection au monde des adultes, où nous nous retrouvons seul-e-s responsables de nous-mêmes. Cela signifie que nous n'avons plus de personne de confiance ou de curateur, que nous ne sommes plus des enfants devant la loi, que nous devons quitter le foyer de jeunes et parfois que nous n'avons même plus droit à des cours d'allemand, de français ou d'italien.

Surtout, les 18 ans coïncident parfois avec une décision négative de la part de l'Office fédéral des migrations (ODM) concernant notre demande d'asile. Cela n'implique pas seulement que nous devons quitter la Suisse, mais aussi que nous devons interrompre la formation ou l'apprentissage commencé. Nous perdons ainsi la possibilité de nous construire un meilleur avenir – chose à laquelle quiconque aspire.

Au vu de la situation, nous souhaiterions que les points suivants soient améliorés ou modifiés:

 Le 18e anniversaire ne devrait pas constituer un tournant aussi drastique dans la vie d'un MNA.

Cela signifie que

- Les MNA devraient rester dans le même environnement (foyer, école, etc.).
- Les MNA devraient être mieux préparés à leur responsabilités et à leur futur. On ne peut pas lever d'un jour à l'autre tout soutien social et juridique sans proposer une quelconque forme de suivi.
- Il faut à tout prix garantir aux MNA un accès à une formation ou à un apprentissage aussi après leur 18e anniversaire.

18 ans, et après?

Cela signifie que

- L'Office des migrations doit prendre une décision plus rapidement, afin que les MNA reçoivent l'autorisation qui leur permet, au niveau théorique et pratique, de trouver un apprentissage.
- En cas de décision négative concernant la demande d'asile, les MNA devraient quand même pouvoir terminer leur formation ou apprentissage.

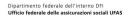
18 ans, et après ? Seite 12

Conclusion

Indépendamment du fait que nous soyons des jeunes suisses ou étrangers, nous sommes tous des êtres humains. Nous revendiquons l'égalité et la solidarité pour tout le monde. Nous ne voulons pas vivre dans une Suisse qui fait constamment la différence entre étrangers-ères et suisses. En fin de compte, nous voulons tous apprendre et nous former. Tout le monde a le droit de se construire un futur.

Speak out! est soutenu par:







Eidgenössische Kommission für Migrationsfragen EKM



Le partenaire de Speak out! est: ___

